



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

DEUXIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenant:
LO PATRIMONIA SA, Genève
2. Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:
GERMINAL IV S.A., Genève
3. Publication de la fusion:
FOSC n° 091 du 11.05.2017
4. Echéance du délai de déclaration des créances: **3 mois après les effets juridiques de la fusion**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
LO PATRIMONIA SA, 6 rue H. B. de Saussure, 1204 Genève
6. **Indication:** Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.
7. **Remarques:** LO PATRIMONIA SA reprend les actifs et passifs de GERMINAL IV S.A., à Genève, selon contrat de fusion du 25.04.2017. La société reprenante détenant l'ensemble des actions de la société transférante, la fusion ne donne pas lieu à une augmentation du capital, ni à une attribution d'actions.

03539557

